



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous catégorie B4.1

N° de la demande : 2009-4592
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B4.1 (Conversion d'une homologation conditionnelle en homologation complète, sans consultation)
Produit : Fongicide Triton Chipco
Numéro d'homologation : 29109
Matière active (m.a.) : Triticonazole
N° de document de l'ARLA : 1855198

Contexte

Le fongicide Triton Chipco (Chipco Triton Fongicide) a reçu une homologation conditionnelle en 2009. Il s'agit d'un produit à usage commercial qui est homologué pour lutter contre la brûlure en plaques, l'antracnose, le rhizoctone brun, la moisissure nivéale rosée, la moisissure nivéale grise et la moisissure nivéale fusarienne sur le gazon en plaques établi des terrains de golf seulement. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise la conversion de l'homologation conditionnelle du fongicide Triton Chipco en homologation complète. Étant donné que toutes les données exigées pour ce produit ont été fournies, la conversion de son homologation conditionnelle en homologation complète est uniquement subordonnée à la conversion de l'homologation conditionnelle de la matière active de qualité technique, Triticonazole Technique (Triticonazole Technical, numéro d'homologation 26454; 2007-8101), en homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques et de la valeur et évaluation sanitaire et environnementale

L'évaluation des propriétés chimiques et de la valeur et l'évaluation sanitaire et environnementale ne sont pas requises pour la présente demande, puisque les propriétés chimiques et le profil d'emploi du produit ne sont pas modifiées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime qu'elle dispose de suffisamment de renseignements pour autoriser la conversion de l'homologation conditionnelle du fongicide Triton Chipco en homologation complète.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.